



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 15 novembre 2021

### REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU TRAVAIL (CCT) ELARGIE

La mission de cette instance est d'émettre un avis sur « *toutes les questions concernant le travail, l'emploi et la formation professionnelle* » à Mayotte.

Le maintien de la CCT dans le code du travail de droit commun étendu à Mayotte a permis de doter le territoire d'un outil de dialogue social original et unique en France, conçu et élaboré par les partenaires sociaux mahorais en vue d'apporter les réponses les mieux adaptées aux problématiques de travail et d'emploi.

Le Préfet Thierry SUQUET, Délégué du Gouvernement convoque la réunion plénière **lundi 15 novembre 2021 de 9h à 12h00 à la Direction de l'économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS)**  
**3 bis, rue Mahabou (bât B-salle Buffière et Tremouille)**  
**à côté de la mairie de Mamoudzou**

L'ordre du jour porte sur **la convergence de la protection sociale à Mayotte.**

Cette réunion se situe dans le cadre du processus de préparation du projet de loi Mayotte initié en mai dernier par une large concertation de terrain qui a mobilisé la population mahoraise pour faire émerger des propositions pragmatiques et adaptées aux spécificités du territoire.

Au cours de ces travaux, les partenaires sociaux assistés par la DEETS, la CSSM (Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte) et le SGAR traiteront notamment des questions relatives aux droits sociaux et de l'établissement d'un calendrier de travail partagé en vue de préparer la conférence sociale élargie voulue par le ministre de l'Outre-mer.

Enfin, en poursuivant un dialogue social constructif au service du développement économique de Mayotte, le Préfet assure les partenaires sociaux de l'accompagnement de tous les services de l'État au long du processus visant à améliorer la vie quotidienne des Mahoraises et des Mahorais.

#### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976